

le Chinois achète au poids de l'or; le tabac qui y croît partout et dont la qualité égale celle des meilleurs du monde, et tout cela n'était encore que de faibles commencements, des essais, des ébauches dans les exploitations de tout genre; encore était-on arrêté et contredit partout par une administration avide, envahissante, qui ramenait tout à elle et qui, du poids de son autorité, étouffait tous les germes d'émulation et de zèle..."

VI.

Le mal était fait; la situation irrémédiable; tout ce qui resta à la France furent les îles Saint-Pierre et Miquelon, avec la pêche sur une partie des côtes de Terre-Neuve. De ces concessions, il résulta que la marine française put conserver un champ de manœuvre où ses matelots se sont formés depuis cent quarante ans. Qui sait si les remontrances de la Rochelle et des autres villes n'ont pas, dans le temps du traité de 1763, contribué pour beaucoup à inspirer le ministère français dans sa persistance à se faire accorder au moins ces réserves? C'est assez probable. Nous avons vu depuis, chaque fois que la question du *French shore* de Terre-Neuve s'est soulevée, que la France tenait à son privilège en raison de l'utilité que sa marine en retirait et, l'an dernier encore, lorsque l'affaire fut réglée moyennant compensation, cet argument se présenta le premier en évidence. Quant à Saint-Pierre et Miquelon, dès 1762, Roubaud, qui travaillait du côté anglais, sonnait l'alarme en disant que si ces deux îles restaient françaises elles deviendraient des nids de contrebandiers, en quoi il ne se trompait pas. L'annexion de Terre-Neuve au Canada est possible maintenant par suite de l'absence du privilège, mais les îles restent étrangères au drapeau britannique.

Les lettres et mémoires cités plus haut font remonter à l'origine de la colonie l'état de chose qui devait aboutir à l'abandon de la Nouvelle-France, ce qui est d'accord avec l'histoire, car en 1759 il ne restait plus une seule, faute à commettre pour amener la séparation. Le voisinage des Anglais avait constamment doublé les embarras d'une situation déjà critique par elle-même, et l'on n'avait pas su imiter leur exemple en fortifiant notre population sous le rapport du nombre et des libertés qui facilitent le commerce et les industries. Le régime était faux, ses conséquences devaient être désastreuses.

Le roi, souverain maître du sol, des hommes et des animaux, partout où flottait son pavillon, se trouvait être le marchand général du Canada et il conduisait les affaires par l'entremise de quelques agents favorisés, tous gens qui avaient leur fortune à faire. Ce monopole allait à l'encontre du développement de la colonie; il était tout à l'avantage des ramasseurs de peaux de castor, mais en France, lorsque l'on parlait du Canada c'était à cause de ces derniers et non pas en pensant à la